

Conseil communal, Château-d'Oex
Commission gestion-finances **COGEFI**

Rapport de la COGEFI sur la demi-journée technique

La demi-journée technique de la Cogefi est une tradition qui permet d'approfondir des sujets en lien avec le fonctionnement de la Commune et de passer des moments privilégiés avec nos Autorités. Cette rencontre a eu lieu le 24 avril dernier en présence de la Municipalité au complet accompagnée par les Chefs de Service, M. Cédric Morier, Jean-Michel Chapalay et par notre Secrétaire Municipale, Mme Sophie Matthey. M. Yves-Julien Delessert, Président du Conseil communal était excusé.

Pour la 1^{ère} partie de la séance qui s'est déroulée en Salle du Conseil communal, les thèmes retenus par la Cogefi et approuvés par la Municipalité ont fait l'objet de présentations et de moments d'échanges toujours très intéressants. L'ordre du jour de cette partie était le suivant :

- 1) *Politique envers nos bâtiments communaux et avenir à long terme des chalets d'alpage ;*
- 2) *Stratégie d'utilisation des recettes liées à la vente de patrimoine communal ;*
- 3) *Projets prévus pour les terrains communaux à dézoner selon le PACom ;*
- 4) *Politique du parcage dans le village ;*
- 5) *Décompte des heures de travail du personnel communal affecté à la semaine des ballons ;*
- 6) *Divers*

Une seconde partie s'est déroulée en extérieur avec d'intéressantes visites sur les sujets suivants :

- 1) *Groupe forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE) : description de l'organisation et des tâches, avenir du Groupe et état de nos forêts avec visite sur un site ;*
- 2) *Etat des travaux effectués au chalet de Pâquier-Gétaz avec visite sur site.*

1) Politique envers nos bâtiments communaux et avenir à long terme des chalets d'alpages

Mme Cosette Hämmerli en charge notamment des Domaines agricoles nous informe sur ce point qui fait régulièrement discussion au sein de notre Commission. *Mme Hämmerli* nous précise qu'il est difficile de prévoir le futur dans ce secteur, étant donné qu'il s'agit avant tout d'une compétence municipale. Elle précise que sa volonté est de tout mettre en œuvre pour préserver le patrimoine communal, sans toutefois être fermée à d'éventuelles propositions de ventes. Toutefois, actuellement il n'y a aucune intention de se séparer d'un domaine ou d'un autre et si une opportunité devait se présenter, cette aubaine ferait l'objet d'un sérieux examen avant toute prise de décision.

L'un des objectifs de *Mme Hämmerli* et de la *Municipalité* est d'offrir aux agriculteurs et agricultrices les meilleures conditions de travail possibles, en effectuant des investissements réfléchis allant dans ce sens et à cet effet, des projets de travaux sont en cours et seront prochainement soumis au Conseil communal pour décision.

Le grand sujet actuel qui touche les bâtiments est celui de l'énergie qui doit être mise au centre des débats d'où la nécessité aussi de disposer de fonds suffisants pour son développement. Les « anciens » avaient déjà compris l'importance de ce sujet, en développant des projets en lien avec l'eau et la mise en place de barrages aujourd'hui particulièrement bienvenus. Nous devons agir au développement d'un approvisionnement en énergie le plus local possible. Nos conditions de production d'énergie solaire sont particulièrement bonnes en altitude et des réflexions sont en cours pour un éventuel équipement en panneaux photovoltaïques de chalets d'alpages à l'exemple de celui de Praz-Cornet récemment équipé. Cette thématique va au-delà du Pays-d'Enhaut et des échanges ont lieu sur ce sujet avec nos voisins du Saanenland.

Mme Hämmerli précise encore que le souhait actuel serait de valoriser les alpages de manière différente pour peut-être les équiper pour la production d'énergie et qu'il est actuellement impossible pour la *Municipalité*, de présenter un plan d'avenir pour ce patrimoine. Toutefois, elle nous confirme que pour ces deux prochaines années, aucune intention de vente ne sera présentée.

Un inventaire de l'ensemble des bâtiments communaux, alpages compris, sera prochainement disponible et la *Municipalité* a entamé une étude sur ce sujet d'importance.

Un petit débat s'ensuit au sujet de la vente de patrimoine et du développement des énergies locales et sur le premier point, les membres de la Cogefi ne sont pas très favorables à la vente de patrimoine pour amortir la dette mais seraient plutôt favorables pour investir ces recettes au profit du financement de travaux sur les bâtiments en général et dans aucun cas, ces recettes ne devraient être consacrées à la couverture de charges de fonctionnement.

Sur un plan plus général au sujet des bâtiments communaux, la question se pose sur la justification qu'une Commune soit propriétaire de bâtiments locatifs à mettre à disposition de la population, ces bâtiments nécessitant de procéder à de l'entretien et parfois à des investissements. Cette mission mériterait d'être étudiée pour en définir son utilité.

Pour le développement des énergies locales, les membres de la Cogefi sont plutôt sceptiques quant à l'équipement des chalets d'alpages et seraient plutôt favorables à un équipement modéré de terrains se prêtant à cet effet, même si l'effet visuel serait probablement assez important. Faut-il dès lors se lancer sur ce sujet, sachant que la Confédération a débloqué d'importants crédits et que nos voisins du Saanenland ont déjà pris une longueur d'avance sur ce thème. La question est ouverte et sera certainement l'objet d'âpres débats.

2) Stratégie d'utilisation des recettes liées à la vente de patrimoine communal

Ce sujet sensible est traité par notre Boursier *M. Jean-Michel Chapalay* qui nous apporte quelques informations sur le nouveau Manuel Comptable Harmonisé MCH2, qui amènera des possibilités de constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif, avec la décision de préfinancer un objet sur la base d'un excédent de revenus. Dans ce cadre une validation du Conseil communal sera nécessaire ce qui est réjouissant.

Actuellement, nos ressources, outre le Capital, sont constituées soit de fonds spéciaux alimentés par des recettes affectées, telles que celles de l'épuration des eaux ou des ordures ménagères, soit de fonds de réserve pour des buts bien définis. Le nouveau plan comptable amènera quelques modifications sur ce thème.

Notre Commission aurait souhaité qu'avec l'important excédent de revenus réalisé en 2022, une partie de la plus-value soit effectivement attribuée à un fonds spécial, mais au final une bonne partie de ce surplus a été utilisée pour procéder à des amortissements. Peut-être que le nouveau plan comptable offrira une plus grande souplesse dans l'utilisation des excédents.

3) Projets prévus pour les terrains communaux à dézoner selon le PACom

Ce véritable serpent de mer est traité par *M. Pierre-François Mottier*, qui développe ce sujet par la présentation d'une carte encore confidentielle et en cours de discussion. Nous apprenons notamment que les zones artisanales et touristiques ont été « sauvées » alors que certains terrains ont purement et simplement disparus. Une prochaine mise à l'enquête est prévue et des négociations avec le Canton sont encore dans le viseur. Comme nous pouvons bien l'imaginer, ce dossier est particulièrement complexe et un an supplémentaire de travail sera certainement encore nécessaire.

Des terrains communaux devront être dézonés, mais peu d'informations ne sont encore disponibles sur ce sujet. Les terrains communaux constructibles ne sont malheureusement plus très nombreux.

Le constat de notre *Commission* est que ce dossier avance mais qu'il est continuellement remis en question par des modifications imposées par le Canton, modifications qui nécessitent de nous y adapter. La vision d'avenir est encore très floue sur ce sujet du redimensionnement de la Commune et de ses propres terrains.

4) Politique du parcage dans le Village

Ce domaine relevant de la sécurité publique et dès lors placé sous la responsabilité de *M. Maximilien Stauber* qui nous présente un avant-projet de nouvelle politique de stationnement particulièrement bien détaillé, amenant des modifications assez importantes, mais que nous n'allons pas développer dans ce rapport, du moment qu'il s'agit d'un sujet toujours assez sensible, sujet qui sera très certainement discuté dans le cadre du Conseil communal.

Il est certainement temps de procéder à la mise en application de règles uniques pour tout le Village, la situation actuelle étant parfois quelque peu bancal.

Le projet présenté par *M. Stauber* traite non seulement des aspects pratiques du stationnement, mais fait également la part belle aux aspects financiers, qui devraient, au cas où ce plan devait être appliqué, nous permettre de réduire l'important déficit de ce secteur et d'en assurer le renouvellement à long terme. Des pistes de réduction de charges et d'augmentation de recettes sont en cours d'étude.

L'inventaire des places de stationnement montre que **822** places sont actuellement recensées et que dès la fin des travaux au Pôle santé, ce ne sont pas moins de **968** places qui seront mises à la disposition, des travailleurs et de la population locale et touristique.

La sensibilité sur ce sujet et les modifications proposées, nécessiteront certainement la création d'une Commission d'étude particulière à l'image de celle instituée en 2015 sur ce même sujet.

5) Décompte des heures de travail du personnel communal affecté à la semaine des ballons

Notre Commission souhaitait prendre conscience du travail effectué par le personnel communal, dans le cadre de la semaine des ballons et s'assurer que notre participation financière et pratique était à la hauteur de l'événement.

Notre Syndic *M. Eric Grandjean* en charge du dossier, nous apporte les informations souhaitées et nous apprenons tout d'abord que la participation communale annuelle de frs **35'000.** – est restée inchangée même lorsque la soirée du Nightglow est annulée, cette dernière représentant une participation de frs **15'000.--**.

Le budget de préparation à la manifestation se monte quant à lui à frs **18'000.—** et représente **+ de 475 heures** de travail pour les montages et démontages d'infrastructures. La participation communale est dès lors considérée comme importante, tant sur le plan financier que sur l'aide pratique apportée.

Cette première partie de séance s'achève avec les remerciements d'usage et nous passons à la seconde partie en extérieur.

1) Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE) : description de l'organisation et des tâches, avenir du Groupement et état de nos forêts avec visite sur un site

Le choix de ce thème n'est pas anodin, du moment que le bois constitue l'une de nos principales richesses, et qu'une bonne partie nous protège contre les dangers naturels. Ces forêts de notre région sont à 80 % en mains privées. Les forêts sont soumises aux tempêtes, au changement climatique et aux organismes nuisibles (bostryche) et à cet effet, nous devons déjà penser à la forêt de demain.

Le *Groupement forestier* s'investit pleinement dans ces tâches qui ne sont pas constituées uniquement par l'exploitation du bois et nous avons eu le plaisir de le constater avec les informations fournies par *M. Maxime Beldame*, Garde-forestier et par *M. Frédéric Blum*, Directeur qui nous a fait le plaisir de nous accompagner un moment.

Les visites se sont déroulées dans le secteur de la Laitemaire où dans un premier temps nous avons pu prendre mieux connaissance du modèle expérimental mis en place par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), qui dans la forêt des Jeurs étudie 10 essences de résineux et de feuillus. Trois placettes ont été créées pour chaque essence afin de garantir des conditions de croissance à peu près similaires pour toutes. Sur chaque placette, les essences ont été réparties en fonction de l'origine de leurs graines. Une clôture protège les jeunes arbres des dégâts occasionnés par les ongulés sauvages. La tolérance au climat de ces essences sera étudiée sur un période de 30 à 50 ans et cela permettra de déterminer les essences forestières qui s'adapteront le mieux au climat de demain.

Ensuite, nous avons parcouru un sentier avec quelques ouvrages réalisés notamment par les apprentis du Groupement, sentier qui passe aux côtés du sapin « *Président* » estimé être l'un des plus imposant de la région. Ce sentier ne sera pas répertorié mais plutôt utilisé pour de l'instruction à destination des enfants et des adultes.

Ainsi, nous avons pu nous rendre compte que le Groupement effectue de nombreuses tâches d'exploitation et de surveillance de nos forêts, qui actuellement se comportent plutôt bien. Pour le chauffage à distance, le Groupement représentera un partenaire important pour l'approvisionnement estimé à 300 m³ par semaine. Nous avons ainsi pu partager des moments très intéressants sur ce thème, qui mérite la plus grande attention et remercions vivement *MM. Blum et Beldame*.

Pour terminer notre Commission s'est rendue au chalet communal de *Pâquier Gétaz* pour se rendre compte des travaux effectués pour la création d'une fosse avec courtine, aménagement qui a tenu compte de l'aspect patrimonial de ce chalet, classé en note 2 du recensement architectural. L'imposant béton constituant la fosse sera masqué par du bois, afin d'en limiter la vision pas très chaleureuse.

Notre demi-journée s'est terminée autour d'un excellent repas servi au restaurant des Granges que nous pouvons vivement conseiller. Nous remercions encore nos Autorités et les Chefs de Service de nous avoir permis d'échanger sur ces sujets qui nous tenaient à cœur et de passer un agréable moment.

11.06.2023/MJ